

✉ [timlebrasseur@arscotenord.ca](mailto:timlebrasseur@arscotenord.ca)

🌐 [www.arscotenord.ca](http://www.arscotenord.ca)



# PROCÉDURE STAGES



**Titre**

**Document d'information – Procédure stages de formation**



**Préparé pour**

**Clubs affiliés à l'ARSCN  
CÔTE-NORD**



**Préparé le**

**20/04/2015**



**Préparé par**

**Tim Lebrasseur  
Directeur Général, ARSCN**

## Procédure concernant les stages

**Dans un souci de fournir des stages de formation aux entraîneurs de la région à un coût raisonnable et dans le but de former des entraîneurs pour encadrer nos joueurs; l'ARSCN s'est doté d'une politique concernant les stages de formation.**

1) Le transport est payé par l'ARS à raison de 0,20\$ le kilomètre (il doit y avoir du co-voiturage à moins d'exception, i.e. une seule personne d'une ville est inscrite au stage). Le club enverra le nombre de voitures à l'ARS pour remboursement d'essence et l'ARS enverra un chèque au montant total au club demandeur qui effectuera le remboursement d'essence auprès de ses candidats.

2) L'hébergement est payé à part égale entre le club hôte et le club qui doit se déplacer. Pour l'hébergement, vous devrez indiquer à l'ARS vos besoins en hébergement et privilégier l'hébergement en double pour limiter les frais. L'ARS va réserver l'hébergement et facturer les clubs en conséquence.

3) Le remboursement des repas est laissé à la discrétion des clubs.

---

### **Procédure pour s'inscrire à un stage d'entraîneur:**

Le candidat intéressé par un stage doit contacter son CLUB. Le club fait par la suite parvenir la liste des candidats intéressés (numéros de passeports\*) par le stage à l'adresse courriel [timebrasseur@arscotenord.ca](mailto:timebrasseur@arscotenord.ca) au maximum 2 semaines avant la tenue du stage. L'ARSCN communiquera avec les candidats par courriel pour leur faire parvenir le lieu et l'heure de la première rencontre.

Par la suite, l'ARSCN va facturer les clubs selon le nombre d'inscription. Le candidat qui abandonne un stage et qui n'a pas avisé son club au moins deux semaines avant le début du stage, devra quand même payer son inscription

*\*L'adresse courriel figurant au dossier du candidats au stage doit être VALIDE (dans PTS-REG)*